L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

DUPUOS & LIMET, PROPRIÉTAIRES.

BUREAU: No. 97 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS,
DIMANCHE MATIN, 1ER JUIN.

PROCLAMATION

—DU—

Gouverneur de la Louisiane.

État de la Louisiane,
Bureau de l'Exécutif,
Nouvelle-Orléans, 31 mai 1873.

A qui de Il Louisiane.

En qualité de gouverneur dûment élu mais déposé de la Louisiane, renversé uniquement par l'intervention des autorités judiciaires, militaires et exécutives des États-Unis, le gros de mon devoir, en vue de la proclamation récente du Président, relative aux affaires de la Louisiane, de vous adresser quelques mots d'avis et de conseil.

L'Exécutif fédéral, en présence d'un rapport d'un comité du Sénat des États-Unis, déclarant à l'unanimité que le juge de district des États-Unis avait commis une usurpation de juridiction et que un Cour était sans autorité pour nommer un État ou saisir ou renverser son gouvernement, a lancé une Proclamation qui ordonne aux citoyens de cet État de se soumettre à l'usurpation Kellogg.

Il est évident pour ce peuple, comme pour tout le peuple de cette Union, que le Président est résolu à soutenir, à tout risque et à tout prix, au moyen des forces militaires de la nation, la présente usurpation du gouvernement d'État, mise au pouvoir par l'ordre de minuit du juge Durell, de la Cour de district des États-Unis, exécuté par les baïonnettes des États-Unis, et qui a à sa tête M. William Pitt Kellogg.

Le Président vous ordonne et vous requiert d'envisager avec calme et résignation, le renversement du gouvernement légal de votre État, établi par vous conformément à toutes les formes légales, le remplacement de juges, de greffiers, de recorders, de juges de paix, de jurés de police etc.,—en fait, le remplacement par la force, de toute la machine gouvernementale, d'État, de paroisse et de municipalité, et l'installation, par la force, de personnes notoirement battues à l'élection, et dont la seule titre aux emplois est la déclaration d'un bureau de retours qui n'avait devant lui aucun retour ni aucun vote à examiner ou à compter, et qui a établi son autorité illégale sur des affidavits (faux en beaucoup de cas) des certificats, des déclarations, des statistiques de recensement etc.

Le Président vous commande de n'opposer aucune résistance armée à cette usurpation avouée qui, sous l'ombre puissante des autorités fédérales, commence d'exister ce 30 mai, et je vous donne le conseil d'obéir à cet ordre présomptueux du Président.

Le Président Grant, comme premier ministrat de la Nation, a assumé la haute et grave responsabilité d'imposer au peuple de cet État, une usurpation sans précédent dans ce pays, comme dans tout autre pays libre, et il nous répondra, à la barre de l'opinion publique de cette république, de cette mesure criminelle et destructive de tout gouvernement libre dans ce pays.

Le Président des États-Unis, ayant sous ses ordres l'armée et la marine, et le pouvoir physique de coercer le peuple de cet État à toute ligne de conduite qu'il lui plaira de dicter; et ce serait folie d'opposer une résistance qui pourrait nous mettre en conflit avec l'autorité nationale; et, comme il a été déjà démontré avec succès, que le gouvernement de M. Kellogg, non aidé par le pouvoir fédéral, serait impuissant à appliquer son autorité, de nouvelles démonstrations violentes seraient sans utilité et sans résultats pratiques.

Bien que la proclamation du Président doive faire réprimer promptement tout soulèvement projeté dans toute partie de l'État, cependant, les sentiments profondément enracinés d'hostilité dans l'esprit et le cœur d'un peuple outragé, contre la plus vile usurpation qu'on ait jamais essayé d'imposer à des hommes libres, trouveront à s'exprimer pleinement, et je donne au peuple le conseil de faire connaître ces sentiments virils et patriotiques sous toutes les formes, par tous les moyens moraux et légaux inaugurables.

Abandonner, à ce moment critique de nos affaires, les moyens paisibles et légaux en notre pouvoir, par lesquels il nous est possible de contester jusqu'à ce que le dernier espoir se soit évanoui, les prétentions de cette usurpation à être le gouvernement légal de la Louisiane, serait renoncer à notre titre d'hommes, et placer volontairement le cou sous le joug de la tyrannie et de l'oppression déjà préparé pour le recevoir.

Avec l'Exécutif des États-Unis prêt à l'appuyer, M. Kellogg pourra, jusqu'à la réunion du Congrès, administrer son gouvernement avec quelque succès apparent, mais ceci ne doit pas nous faire désespérer d'un soulagement final.

Le sentiment public dans toute l'Union et les sentiments et les opinions des membres du Congrès, me conduisent à la conclusion, mûrement considérée que, lorsque le Congrès s'assoubiera, en décembre, nos différends seront promptement arrangés, et que, si nous ne réussissons pas à obtenir la reconnaissance de notre droit d'agir par le peuple et par un vigoureux effort sera fait dans ce but) le Congrès adoptera, au moins, les mesures nécessaires pour accorder à la Louisiane un gouvernement légitime, auquel les citoyens de toutes les classes et de tous les partis se soumettront volontairement et obéiront loyalement.

En attendant, je compte que la paix et l'ordre régneront dans tout l'État, et que nos occupations industrielles ne souffriront pas des difficultés politiques dans lesquelles nous avons été si malheureusement et si témérairement plongés, et je recommande vivement aux deux populations de ne pas différer qui sont présentes dans l'État, de pratiquer l'union entre eux, des sentiments d'amitié, de bons rapports et d'entente mutuelle. Les craintes et les préjugés qui ont été inculqués dans l'esprit et le cœur des hommes de couleur contre leurs voisins blancs, doivent céder à la raison et au jugement, et la population de race blanche est franche et sincère dans son prononcement à accorder aux hommes de couleur tous les droits qui leur sont garantis par la loi. D'un autre côté, les hommes de couleur doivent accepter avec sincérité la foi et gagée de leurs voisins blancs, et, de cette façon, par un échange d'opinions sincères, les préjugés seront bientôt, les deux races pourront être unies, une nouvelle et plus brillante carrière s'ouvrira pour les deux populations, l'antagonisme actuellement existant fera place à des sentiments mutuelle, et la destinée des deux races, dissolubilement, liée au sort de la Louisiane, s'élèvera à un degré plus élevé dans l'échelle du progrès qu'il n'est actuellement permis de l'espérer pour la pauvre Louisiane opprimée.

Qu'il m'est de soit pas permis de remplir les fonctions de la haute position à laquelle la voix de mes concitoyens m'a élevé par une forte majorité, cependant, je resterai dans la capitale de l'État, et je promets un redoublement d'énergie et de zèle, au nom du peuple de l'État, dans ses efforts pour obtenir du Congrès des États-Unis cette justice équitable qui a été jadis et qui sera, je l'espère, encore l'orgueil et la gloire de tout citoyen américain.

JOHN MCENERY.

—Le *Journal des Débats* analyse l'intéressant voyage-auteur du monde de M. de Hübner. Il en comprend quelques anecdotes que nous reproduisons. En voici une sur la coutume barbare de la polygamie :

Dans la voiture où je me trouve (sur le chemin de fer Chicago à Salt Lake-City), je puis observer deux faits les effets de la polygamie. La plupart des hommes voyagent avec deux femmes; quelques-uns en ont amené trois; mais la plus jeune est évidemment la favorite..... D'autre moitié assiste aux préférences du mari (empilments, friandises) d'un air mécanique et triste..... Ailleurs, c'est un cocher qui raconte son histoire conjugale à M. de Hübner : "Ses deux femmes saguent leur vie par elles-mêmes. Les joyers étant très élevés au centre de la ville, il les a logées dans deux quartiers éloignés, l'une à l'est, l'autre à l'ouest de la ville..... C'est économique, et cela évite des scènes de jalousie..... J'ai trois femmes, lui dit ailleurs un de ces heureux maris du Lac Salé, au évêque..... J'ai trois femmes, et je m'en trouve bien..... Et vos femmes? reprend M. de Hübner. (Avec un gros rire:) Dame! c'est leur affaire.....

M. de Hübner cite un pays qu'on pourrait appeler le paradis des domestiques. Qu'est-ce au Japon?

Dans la Sierra-Nevada, dit-il, règle générale, les domestiques (paleftreurs, cochers, bouviers, domestiques) étaient les premiers. Ils ont le même repas que les voyageurs et sont ordinairement servis à la même table. Quand ils ont fini, au début, que le dîner des gens qui terminé.

Qu'est-ce au Japon?

Dans la Sierra-Nevada, dit-il, règle générale, les domestiques (paleftreurs, cochers, bouviers, domestiques) étaient les premiers. Ils ont le même repas que les voyageurs et sont ordinairement servis à la même table. Quand ils ont fini, au début, que le dîner des gens qui terminé.

(Il ajoute) On nous appelle à quatre heures. Les valets de ferme et les cochers de nos voitures dînent. Derrière la chaise de chaque domestique, un voyageur guette le moment de s'emparer de la place quand elle sera libre. Lorsque les gens qui ont pris leur repas fort à leur aise se lèvent de table, un des coubers prend dit d'un ton impérieux : *Sit, but!* (mangez vite!); un autre ajoute : "Nous vous donnons dix minutes. Ceux qui ne seront pas prêts resteront en arrière.....

—Un jeune homme du monde, beau gaillard, bien taillé, se présente dernièrement chez X....., un professeur de bâton bien connu, pour y prendre quelques leçons.

Le professeur lui demande d'abord de lui montrer ce qu'il sait.

—Ma foi, répond naïvement le jeune homme.

—Essayons toujours, réplique X..... et il lui met en main un bâton, pendant que lui-même s'armé d'un autre bâton pour parer les coups.

—Frappez-moi ici, lui dit le professeur en lui montrant un côté.

—Mais si je vous frappe mal?

—Frappez-moi ici, glisse-t-il de toutes ses forces; je m'en tirerai toujours.

Fort de cette assurance et assez de son poignet, l'élève décroche un coup admirable, trop admirable, hélas, puisqu'il atteint le professeur en pleine figure et lui abat quelques dents, sans que celui-ci ait rien pu parer.

Le jeune homme essaye d'élever jette son bâton et s'écrie vers X..... pour lui demander pardon.

Le professeur, qui a été arrêté du coup, et préoccupé de la gravité de son état, se contente de répondre : "Ce n'est rien, mon ami, ce n'est rien, ce n'est rien."

Et il ne se relève qu'après avoir bien et bien et bien et